



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement no 479 (2020)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant, le 6 mai 2020 et est entré en vigueur le 31 octobre 2020 et ce, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-22) :

Règlement no 479 (2020) : Règlement concernant la division de la ville de Carignan en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 479-A.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2555, chemin Bellevue à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 2 novembre 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 2 novembre 2020 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 2 novembre 2020.

Donné à Carignan, ce 2 novembre 2020.

Ève Poulin, avocate
Greffière